

Le comité de justice sociale FSC nous informe

LES ENTENDEZ-VOUS?

UN OMBUDSMAN ÉCOUTERA.

«La mine a contaminé notre eau et m'a empoisonnée.» Eliza Hernandez, Philippines

«La mine forcera notre village à se déplacer et nous n'avons pas notre mot à dire.» Arturo Castro, Pérou

Ce sont d'authentiques témoignages qui incriminent certaines compagnies minières canadiennes à l'œuvre dans l'hémisphère Sud. M^{GR} Guy Charbonneau, l'évêque de Choluteca au Honduras, ajoute sa voix pour exprimer les effets négatifs de l'exploitation minière irresponsable sur des membres de leurs communautés :

« Je suis très préoccupé par l'établissement de mines à ciel ouvert dans nos régions. Elles drainent une énorme quantité d'eau, assèchent les sources et les contaminent au cyanure, ce qui affecte les communautés qui vivent aux alentours. En fin de compte, les compagnies minières ont gagné le gouvernement, qui les laisse faire ce qu'elles veulent et donnent des concessions à tout le monde. J'appelle le peuple canadien à réagir, à écrire au gouvernement pour faire en sorte qu'il y ait davantage de justice, de respect pour la vie des gens et de respect pour l'environnement. La Terre nous a été donnée par Dieu et on doit l'exploiter, mais d'une façon à la rendre plus belle encore, et non pas la détruire, ni détruire les personnes qui sont autour de nous. »

Source: Dépliant de la *Campagne d'éducation et d'action sociale 2013 de Développement et Paix*.

Après avoir entendu ces témoignages, il n'est pas surprenant que, cet automne, la campagne d'éducation de Développement et Paix s'amène sous le thème « *UNE VOIX POUR LA JUSTICE* ». Des cartes d'action vous sont proposées dans lesquelles on demande aux élu-e-s de la Chambre des communes la «*création d'un mécanisme légal d'ombudsman du secteur extractif au Canada.*» Ce mécanisme permettra de :

- 1- Recevoir et analyser les plaintes, et évaluer le respect des normes internationales de responsabilité sociale en termes de main-d'œuvre, d'environnement et de droits de la personne;
- 2- Rendre des conclusions publiques;
- 3. Recommander des mesures coercitives;
- 4. Recommander l'imposition de sanctions, par le gouvernement du Canada, telles que le report de soutien politique ou financier à toute compagnie qui ne respecte pas ces normes.

La campagne peut aussi être accessible via une pétition électronique à partir du lien suivant : <http://www.devp.org/fr/education/fall2013/write-your-mp>.

Autrement, les cartes d'action sont disponibles auprès du service diocésain de pastorale sociale, d'organismes locaux de solidarité internationale ou encore du Bureau régional de Développement et Paix. Mais attention! Pour être valides,

les cartes d'action devront contenir votre adresse civique complète ainsi que votre signature à l'encre. Vous n'aurez ensuite qu'à les envoyer au Bureau régional où elles seront triées par circonscription avant d'être déposées officiellement au Parlement d'Ottawa au printemps 2014. Notez que votre député fédéral sera mis au courant du nombre de cartes provenant de ses électeurs et électrices.

Choisissez-vous, cet automne de poser un geste de solidarité envers les collectivités victimes de compagnies minières canadiennes irresponsables? Rappelez-vous les trois témoignages apparaissant au début de ce message avant toute décision. Merci d'avance à ceux d'entre vous qui adhéreront à cette campagne.

*Frère Roger Bélisle, S.C.,
pour le Comité justice sociale FSC*